

L'intérieur de la maison paysanne en Bretagne d'après les inventaires après décès

Tout au long de notre étude extensive de l'architecture vernaculaire bretonne, nous nous sommes attachés à comprendre, non seulement les modes de construction et d'évolution de l'habitat rural, mais aussi la manière dont étaient utilisées et occupées les maisons paysannes¹. Nous avons consulté, avec grand intérêt, les très nombreux écrits, dont les premiers apparurent à la fin du XVIII^e siècle, où figurent des descriptions, parfois très détaillées, de l'habitat rural et des conditions d'existence de ses habitants. Beaucoup de ces descriptions sont riches en détails, mais il nous paraît qu'existe, chez leurs auteurs, une très nette tendance à voir la campagne comme un élément figé et immuable ; on y peint trop souvent la maison paysanne et son contenu comme des objets intemporels. De notre étude, nous avons conclu, à l'inverse, qu'en dépit du conservatisme inné que manifestent de nombreux aspects de la vie des paysans et des bâtiments qui les abritaient, le paysage rural du XX^e siècle résultait d'une évolution multiséculaire.

Afin de donner chair aux maisons bretonnes, nous avons largement emprunté aux écrits de nos prédécesseurs². Particulièrement utiles à notre recherche ont été les conclusions de ces auteurs dont le travail reposait, en totalité ou en partie, sur l'examen des inventaires après décès, en particulier pour trois microrégions, le Cap-Sizun³, le pays de Quimper⁴ et le pays de Porzay⁵. Ces documents offrent

¹ MEIRION-JONES, Gwyn, *The vernacular architecture of Brittany : an essay in historical geography*, Edinburgh, J. Donald, 1982, 407 p.

² *Id.*, *ibid.*, p. 324-359.

³ BERNARD, Daniel, «Clédén-Cap-Sizun», *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, 77, 1951, p. 35-108 et 78, 1952, p. 13-139.

⁴ KERAVAL, Pierre, «Fermes du pays de Quimper à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle», *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, 80, 1954, p. 63-81.

⁵ COLIN, Elicio, «Quelques aspects de la vie rurale du pays de Porzay (fin du XVIII^e siècle-début du XIX^e siècle), d'après les archives notariales», *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, 70, 1943, p. 73-83 et *Id.*, «L'évolution de l'économie rurale du pays de Porzay de 1815 à 1930 d'après les archives notariales», *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, 73, 1947, p. 73-83.

une moisson de renseignements à qui étudie l'architecture vernaculaire, et on peut donc les utiliser pour tenter d'éclairer les variations spatiales et temporelles de l'ensemble de la Bretagne. À ce premier corpus, nous avons ajouté notre propre dépouillement de quelque 325 inventaires après décès, couvrant cinq départements, le Finistère (85), les Côtes-d'Armor (41), l'Ille-et-Vilaine (44), la Loire-Atlantique (75) et le Morbihan (80). Dans quelques cas, nous avons pu étudier des inventaires concernant des régions que nous avions prospectées en détail. Cette approche fut cependant généralement impossible, et nous avons donc dû recourir aux données d'autres régions présentant des caractéristiques géographiques semblables⁶.

Les inventaires après décès sont rares avant c. 1750, peu nombreux avant la fin du XVIII^e siècle, se font plus fréquents après 1800, et deviennent courants à partir du milieu du siècle. Il semble probable que les notaires qui les dressaient se soient spécialisés, non seulement par zone géographique, mais aussi, dans une certaine mesure, par classe sociale, certains étant peut-être choisis par les paysans les plus riches, alors que la clientèle d'autres de ces notaires se recrutait parmi les pauvres. Il est possible que le choix ait été influencé par le statut social. L'examen des inventaires conservés donne fortement à penser qu'ils recensaient les biens des plus aisés, et rares sont ceux qui concernent les paysans les plus pauvres, dont nous avons déjà décrit en détail les conditions de vie⁷. Au-delà du fait évident qu'ils étaient nécessaires à une juste répartition des biens entre les héritiers, rien n'indique précisément pourquoi on les dressait. La loi ne paraît pas en avoir fait une opération obligatoire, pas plus que la coutume de Bretagne, lorsqu'il n'existait pas d'héritiers directs, contrairement à ce qui se passait en Normandie⁸. Tout échantillon est donc fortement biaisé.

Le contenu des inventaires conservés ne correspond nullement aux données architecturales et archéologiques concernant l'habitat de la masse des pauvres. Les inventaires sont d'excellente qualité, donnent des détails en grand nombre et permettent parfois de reconstruire totalement ou partiellement par l'esprit l'intérieur des maisons. Leur étude demande, néanmoins, les plus grandes précautions, chaque inventaire devant être interprété selon ses qualités internes. Si on les traite de façon

⁶ Arch. dép. Côtes-d'Armor, série 3 E, Rouvrais, Merdrignac, 1841 ; 1835 ; 1833 ; 1834 ; Sabot, Plénée-Jugon, 1781 ; 1784 ; 1785 ; Fairier, La Chèze, 1767 ; 1778 ; an 4 ; Chevallier, Pommerit-le-Vicomte, 1837 ; 1838 ; 1835 ; 1771 ; 1772 ; 1767 ; Bouché, Saint-Nicolas-du-Pélem, 1790 ; Cojon, Plougonver, 1789 ; 1788 ; 1787 ; 1783 ; 1782 ; 1775 ; 1769 ; 1763. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 4 E.I.187 ; 162 ; 163 ; 4 E/étude Hanout-Levindré, Pleine-Fougères, 1766 ; 1768 ; 1773 ; 1774 ; 1791 ; 1809 ; 1810 ; an 10 ; an 11 ; 1845. Arch. dép. Loire-Atlantique, E XII 747, E II 2049, E XII 746, E V 27, E XI 20, E XI 33, E XI 11, E XI 10, E XI 40, E XI 41, E 1499, E 1515, E 1507, E 1536, E 1557, E XI 56, E II 687. Arch. dép. Finistère, 4E 148/31 ; 141/31, 12, 13, 15, 8 ; 110/124, 123, 122, 189, 188, 187, 186, 185, 5 ; 248/26, 24, 22, 93, 92, 91, 90, 89 ; 37/171, 170, 169, 167 ; 194/30, 28, 101, 98, 161, 160. Arch. dép. Morbihan, E^N 2587-2617 ; E^N 4482, 4483, 4487, 4506, 4517, 4518 ; E^N 3297.

⁷ MEIRION-JONES, Gwyn, *The vernacular architecture of Brittany...*, op. cit., p. 324-359.

⁸ LICK, Richard, «Les intérieurs domestiques dans la seconde moitié XVIII^e siècle d'après les inventaires après décès de Coutances», *Annales de Normandie*, 20, 1970, p. 293-316.

collective, la plus extrême prudence est nécessaire, car ils peuvent entraîner de sérieuses erreurs d'interprétation, et l'on ne peut en tirer que des conclusions des plus générales. L'échantillon présenté dans ce qui suit est loin d'être aléatoire, et devra, un jour, être mis en parallèle avec d'autres données.

La présentation en varie peu. Après une déclaration préliminaire, donnant le nom, le métier (il n'est pas toujours indiqué) et l'adresse de la personne dont les biens doivent être recensés, vient la liste de ceux-ci, commençant presque toujours par la cheminée et son équipement. Chaque objet est nommé et sa valeur donnée en lettres et en chiffres. Quand la maison comprend plus d'une pièce, on nous livre le nombre de celles-ci, de façon très affirmée et parfois même pompeuse, car l'on considérerait le fait d'avoir plus d'une pièce comme le révélateur d'un statut social élevé. Dans un petit nombre de cas, les biens sont inventoriés de manière à rendre possible la reconstitution d'une pièce donnée, ou, parfois, une seule reconstitution partielle. On recense le mobilier, les vêtements se voyant généralement attribuer une valeur globale, mais étant parfois inventoriés dans le détail. La nourriture, la literie, les ustensiles de cuisine, les couverts, le matériel de laiterie, les outils et instruments agricoles, les animaux, le grain en réserve et déjà semé sont, eux aussi, recensés en détail. La valeur totale de cet ensemble, estimée par le notaire, équivalait ainsi à celle des biens meubles du *de cujus*.

Nous ne proposons, dans ce qui suit, qu'un traitement sommaire de ces inventaires. Afin de ne pas masquer les nombreuses lacunes que comportent ces listes, nous nous sommes refusés à toute analyse statistique détaillée, car il nous paraît que leur répartition spatiale et temporelle est trop irrégulière pour qu'un tel traitement soit possible. Les 325 inventaires faisant partie de notre corpus seront d'abord traités sous forme de graphiques afin de voir si l'on peut y reconnaître des traits suffisamment nets pour permettre d'en tirer des premières conclusions. Nous porterons ensuite notre attention au nombre de pièces que révèlent ces inventaires et au mobilier qui s'y trouve ; nous examinerons enfin les objets les plus rares qui y figurent afin de savoir s'il s'agit d'éléments traduisant un certain «luxue» ou une recherche du confort.

Nous avons, de la sorte, tracé six graphiques, montrant, en regard de la localisation de l'étude du notaire, la valeur globale de chaque inventaire, en francs ou en livres, pour les périodes 1650-1700, 1701-1750, 1751-1790, 1791-1810, 1811-1830 et 1831-1852. Un septième graphique, montrant les totaux pour chacune de ces périodes, est placé en regard de la valeur de ces inventaires. Les valeurs ainsi répertoriées sont des totaux approximatifs, aucune correction ne leur étant apportée pour tenir compte de l'inflation, que ce soit à l'intérieur des intervalles précités ou dans l'ensemble de la période de 150 ans⁹. Toute tentative de ce type, outre l'extrême difficulté que représente sa mise en place, serait donc, du fait de sa nature, sujette à contestation.

⁹ Voir MEIRION-JONES, Gwyn, *The vernacular architecture of Brittany...*, *op. cit.*, p. 350-353, pour ces graphiques.

Nous avons également considéré que le franc avait la même valeur que l'ancienne livre et n'avons pas pris en compte ses variations nationales ou régionales. On peut penser que, s'il existait des variations manifestes dans le temps et l'espace, elles masquaient les variations plus fines des valeurs monétaires.

Pour la période 1701-1750, l'uniformité est remarquable, la valeur de tous ces inventaires, à l'exception de quelques cas particuliers, se situant sous les 400 livres, la plupart se trouvant dans une fourchette allant de 200 à 400 livres. Cinquante-deux inventaires sont disponibles pour la période 1751-1790. Leur valeur est majoritairement inférieure à 800 livres, mais l'éventail des richesses est plus ouvert que dans la période précédente, et on voit y apparaître une ou deux fermes relativement prospères. Les variations de richesse sont importantes, mais ce n'est que dans les communes de Plougouven (Finistère) et de Pont-Scorff (Morbihan) que les inventaires sont en nombre suffisant pour que l'on puisse montrer que la grande majorité des valeurs totales se situe sous les 800 livres, avec, parfois, des valeurs plus élevées. Pour la période 1791-1810, nous présentons, dans ce qui suit, les chiffres concernant soixante-quinze inventaires. L'éventail est encore plus ouvert que dans les deux périodes précédentes, mais plusieurs études notariales présentes dans cette phase ne figurent pas dans les phases antérieures. La partie inférieure de cet éventail montre, cependant, une image plus contrastée. Plus de la moitié des totaux sont inférieurs à 600 livres/francs, et dix-neuf autres se situent entre 600 et 1 200 livres/francs. Six études figurent dans la période 1811-1830, l'une se trouvant dans l'île d'Ouessant. Dans les soixante-quinze totaux recensés ici, deux valeurs élevées se voient à Pontchâteau et Clisson (Loire-Atlantique), et une supérieure à 400 F à Ouessant (Finistère). Toutes les autres sont inférieures à 3 000 F, mais l'éventail est à nouveau plus ouvert qu'au cours des périodes précédentes, soixante-deux de ces inventaires valant moins de 2 000 F, quatorze se situant entre 1 200 et 2 000 F. Pontchâteau et Saint-Joachim (Loire-Atlantique) montrent des répartitions relativement uniformes. Ces deux communes se trouvent dans des zones de petites exploitations, le nombre élevé de valeurs basses n'étant donc pas surprenant. À Grand-Champ (Morbihan), huit valeurs sont comprises entre 100 et 300 F, neuf autres entre 300 et 1 000 F. Presque toutes les habitations sont des maisons longues à cellule unique, la valeur des inventaires étant due, pour l'essentiel, au bétail et aux instruments agricoles. Pour la période 1831-1852, les archives de neuf études, dont cinq sont dans le Finistère, nous donnent le détail de cent quatre inventaires. À Saint-Renan, Châteaulin et Plougasnou (Finistère) se voient plusieurs valeurs très hautes, le nombre plus élevé de données disponibles montrant désormais un très net contraste entre ces zones occidentales, où, aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles, le commerce des toiles fit la prospérité de certaines fermes, et des régions comme celles de Merdrignac (Côtes-d'Armor), Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine) et Pontchâteau, dont on sait qu'elles étaient relativement pauvres et arriérées, et où les petites fermes étaient nombreuses. Ce contraste est suffisamment frappant pour témoigner d'incontestables différences entre régions.

Il est clair que la majorité des valeurs se situe au bas de l'échelle, celles-ci, étant, pour l'essentiel, et ce pour toutes les périodes prises en compte, inférieures à 1 000 F. L'éventail de ces valeurs a cependant tendance à s'ouvrir avec le temps. La dernière période considérée montre une plus vaste répartition des valeurs basses (jusqu'à 1 000 F), une répartition plus uniforme des valeurs situées entre 1 000 et 10 000 F, et un nombre plus élevé de valeurs hautes.

Bien que cet échantillon soit quelque peu inégal, cette variation temporelle témoigne d'un accroissement général de la prospérité au cours des siècles. Un certain nombre de différences entre régions est également apparent. Pontchâteau et Merdrignac ont une proportion élevée de fermes relativement pauvres, alors que plusieurs régions du Finistère montrent une certaine richesse et prospérité.

Les inventaires indiquent toujours si la maison concernée possède plus d'une pièce. Lorsque ces informations ne figurent pas dans l'inventaire, la manière dont sont recensés les ustensiles ménagers et le mobilier, ainsi que l'absence de référence à une seconde pièce, sont suffisantes pour que l'on admette que la maison était du type à cellule unique.

En Ille-et-Vilaine, seules les archives de deux études, situées à Vitré et Pleine-Fougères, ont été dépouillées. Celle de Vitré a donné neuf inventaires pour la période 1806-1810, et celle de Pleine-Fougères trente-quatre, dont la moitié était datée de 1845. Quarante-deux éléments de cet ensemble concernaient des habitats à pièce unique, le dernier étant également une maison unicellulaire, à laquelle s'ajoutait cependant une autre cellule dans un bâtiment distinct. Seule une maison, La Gaullairie en Pocé, avait deux pièces. Les Côtes-d'Armor présentent un paysage un peu différent, des quarante et une maisons inventoriées, l'une avait quatre pièces – la maison noble de Lamonforière en Plénée-Jugon – trois étaient des structures à pièce unique utilisant aussi une cellule d'un bâtiment voisin, les trente-huit autres étant toutes des bâtiments unicellulaires. En Loire-Atlantique, une maison d'Herbignac comptait six pièces, et une maison de Clisson quatre. Dans ce département, les inventaires montrent cinq maisons à deux pièces, et une à trois pièces. Cinq bâtiments utilisaient aussi une cellule d'un édifice voisin, et soixante-six maisons ne comportaient qu'une seule pièce. Des quatre-vingt-cinq inventaires du Finistère, soixante-trois concernaient des maisons à cellule unique, quatorze en ayant deux, trois possédant quatre pièces, et une seule cinq. Cette dernière utilisait également trois autres cellules situées dans d'autres bâtiments, ce qui était aussi le cas d'une des maisons comportant quatre pièces. Il est probable que ces pièces supplémentaires aient abrité des domestiques ou des membres de la famille étendue. Les inventaires du Morbihan montrent une seule maison à cinq pièces, deux à trois unités et treize comportant deux pièces. Les soixante-quatre structures restantes étaient toutes du type unicellulaire. Il est vraisemblable que beaucoup de celles-ci étaient des maisons

longues, car, malgré le petit nombre de meubles attesté dans certaines fermes, la valeur des outils agricoles et du bétail était élevée, notamment à Grand-Champ.

Les données que nous apportent ces inventaires montrent, de façon globale, que la plus grande partie de la population de ces régions – jusqu’à près de 100 % dans certaines zones – vivait dans des maisons à pièce unique. Seules quelques maisons comportant plus d’une cellule sont antérieures au dix-neuvième siècle, mais la répartition temporelle de ces inventaires est telle qu’il serait faux d’imaginer que les maisons de ce type se soient multipliées dans la première moitié du XIX^e siècle. Ceci n’est cependant pas totalement exclu, car les prospections montrent bien qu’on édifia un petit nombre de maisons multicellulaires à partir du Moyen Âge.

La plupart des inventaires débutent par un recensement de l’équipement de la cheminée. On rencontre partout, sinon dans les maisons les plus pauvres, une crémaillère et parfois deux. C’est aussi le cas du trépied. Les broches et autres ustensiles de cuisine ne se voient que rarement, et seulement dans les fermes les plus riches, comme en Ille-et-Vilaine, à Montdever, en 1806, et à Saint-Broladre, en 1804, fermes qui possédaient aussi des landiers. Les pots à cuire étaient relativement simples. Les chaudrons tripodes étaient courants, comme les marmites. Les maisons les plus pauvres ne disposaient souvent que d’un seul exemplaire de chacun de ces récipients, ou parfois même d’un seul pot à cuire. La galettière était, en revanche, présente presque partout, ce qui ne surprend guère si l’on songe à la quantité de crêpes que l’on mangeait, et beaucoup de maisons avaient une poêle à frire. On rencontre parfois une casserole. Il est souvent indiqué que ces ustensiles sont en fonte, mais il est certain que les récipients de terre cuite furent longtemps en usage. Les couvercles étaient en fer, en terre ou en bois. Tout ceci reflète la relative simplicité de la cuisine d’une région où l’alimentation, pour la plus grande partie de la population, était à base de céréales. Le paysan breton n’avait nul besoin de broches pour rôtir le peu de viande qu’il consommait : elle était cuite dans la soupe, ou mangée froide.

La vaisselle de table était des plus simples. Les écuelles, de bois ou de terre cuite, sont les plus nombreuses dans les inventaires, et beaucoup de maisonnières ne disposaient pas d’autre vaisselle. D’autres, cependant, possédaient en plus quelques assiettes de terre cuite. En 1841, Pierre Pornic, de Cartudy en Merdrignac (Côtes-d’Armor), dont les biens se montaient à 972 F, possédait «deux pots à lait, une ribotte, un bassin en terre, six ecuelles», d’une valeur de 1,50 franc, et «trois bouteilles de verre et une de terre, un plat et une assiette», d’une valeur d’un franc. Comme l’inventaire ne mentionne pas de couverts, il est probable qu’il se servait de ses doigts et d’un couteau de poche pour manger. Il est cependant habituel que chaque membre de la maisonnière dispose d’une cuiller de bois, comme à Saint-Vran en 1835, où Jean Dormet avait quatre écuelles et deux cuillers. Les inventaires font parfois état de la présence d’un porte-cuillers. Les plus riches avaient parfois des assiettes en étain, mais rarement plus d’une ou deux, comme à La Chèze (Côtes-

d'Armor) en 1796, où l'inventaire mentionne aussi deux bassins en cuivre et des fourchettes. Ces dernières sont extrêmement rares et n'apparaissent que huit fois dans l'ensemble des inventaires. Elles étaient toujours en fer, et, dans deux cas, étaient associées à des cuillers du même métal. Aucun exemple de couteau de table n'est mentionné, ce qui confirme que le couteau de poche, outil de travail à usages multiples, était employé partout. Il est indéniable que certaines de ces maisonnières ne possédaient qu'une partie de ces instruments, ou qu'ils en étaient complètement absents, les habitants mangeant donc avec leurs doigts. Des informations orales récemment recueillies confirment cette interprétation, du moins pour les fermes les plus humbles. Les ustensiles de cuivre ou d'«airain» (bronze), ne sont, à l'inverse, pas rares dans les plus grandes fermes.

Le mobilier est conforme à ce que nous livrent les observations des voyageurs, seules quelques-unes des fermes les plus riches possédant des meubles sortant de l'ordinaire. La mention des lits, dans les inventaires, est souvent associée à la description de la literie, surtout vers le milieu du XIX^e siècle. On indique souvent, ou l'on sous-entend, la situation de ces meubles dans la pièce. Ainsi, en 1841, Mathurin Gherieux de La Gols Bourdière, avait-il «un bois de lit à droite près le foyer [...]» avec «une mei audevant». Il avait, de plus, quatre armoires, une autre «mée», une «table à pain», un «porte vaisselle», «un bois de lit à gauche près le foyer [...]» avec «une mé au devant», un berceau et une chaise. En 1775, les biens de Jean Henri, de Kerdech en Plougonver (Côtes-d'Armor), se composaient d'une «ronce de fer» (crémaillère), de deux pots de fer, d'une galettière, de trois lits, d'une armoire, d'une table de mauvaise qualité, d'un cheval vieux de six ans, d'une certaine quantité de seigle, de blé noir, d'avoine et de foin, de lin et de chanvre, d'une faucille, d'un racloir, de trois ruches et de deux coffres en très piteux état, l'ensemble étant estimé 151 livres. En 1789, Gilles Le Haneff, également de Plougonver, était un peu mieux pourvu, ses biens étant évalués à 156 livres. Ses animaux se composaient de deux petits cochons, d'une vache «hors d'âge» et de quatre poules. Il avait trois lits, «une table coulante [*sic*]»¹⁰, plusieurs coffres et un petit vaisselier. Il était bien équipé en vaisselle, car il possédait cinq écuelles et une dizaine de cuillers. Le bétail constituait fréquemment la plus grande partie de la valeur des inventaires, mais il est rare que ceux-ci mentionnent des poules, des oies ou d'autres volatiles. On peut donc supposer qu'ils s'étaient envolés avant l'arrivée du notaire, ou que l'on considérait qu'ils appartenaient au conjoint ou partenaire survivant.

La valeur élevée du bétail se voit tout particulièrement dans ces régions où l'on utilisait les bœufs comme animaux de trait, ces animaux se vendant très cher. En 1829, les biens de Jean Guigand, de Ros en Crossac (Loire-Atlantique), se montaient à 874 F. Ses deux bœufs valaient 250 F, ses deux vaches et sa génisse 65 F.

¹⁰ C'est-à-dire, une table huche avec un plateau coulissant permettant accès à la huche.

Son mobilier ne se composait que d'un lit, de deux coffres, d'une table, d'une armoire et d'un buffet. Sa charrette était estimée à 60 F. Le grand nombre d'inventaires connu à Pontchâteau pour la période 1829-1831 montre que la richesse d'une maisonnée dépendait, pour une large part, du nombre de têtes de bétail qu'elle possédait. Ceux qui ne disposaient ni de terres, ni de bétail, pouvaient être vraiment pauvres, comme ce Pierre Danaïs du Rocher en Pontchâteau, dont les biens, en 1830, ne se montaient qu'à 70 F. Si l'on excepte ses vêtements et ceux de sa veuve, il ne possédait, en effet, qu'un lit, deux draps, un coffre, un vaisselier, un pot, un bassin, une bêche, une faux, une fourche, une vache et un veau. Bien qu'on puisse le juger pauvre au regard de la moyenne de ces inventaires, il n'appartenait pas sans doute, et de loin, aux rangs des plus pauvres de sa communauté, dont aucun document ne nous permet de connaître la misérable existence.

À l'autre extrémité de l'échelle sociale, les inventaires nous révèlent des ensembles de biens meubles beaucoup plus conséquents, mais qu'il serait trop long de décrire en détail, et qui se caractérisent, en général, par la duplication des éléments de mobilier traditionnel plutôt que par la présence de pièces de mobilier qui ne se rencontrent pas chez les plus pauvres. Des objets de luxe apparaissent néanmoins dans ces listes. Alors que, dans les maisons des pauvres, la pièce était éclairée par le feu ou par une chandelle de résine – que ne mentionnent d'ailleurs jamais les inventaires – fixée au manteau de cheminée ou sur le côté de l'âtre, il arrive parfois que l'on note la présence de chandeliers de cuivre. Les horloges signalent, au XIX^e siècle, les fermes les plus prospères. La mention la plus ancienne d'une telle horloge se voit dans un inventaire de Saint-Renan, en 1801, mais elles ne deviennent fréquentes – sans être jamais courantes – qu'à partir du milieu du siècle. Les montres et les objets d'argent apparaissent parfois dans les inventaires et la vaisselle d'étain n'est pas rare, mais une maison donnée n'en avait, en général, que quelques pièces. Il faut souligner que les horloges, dont on pense souvent qu'elles étaient «typiques» des intérieurs bretons, y sont rares avant le milieu du XIX^e siècle. Leur présence est due, en partie, à une prospérité accrue ; les paysans les plus aisés avaient désormais le pouvoir d'achat nécessaire à l'acquisition d'un tel objet et pouvaient donc se permettre de mettre en valeur un meuble de prestige. Mais elle est aussi la conséquence de la standardisation du temps, née de l'arrivée du chemin de fer, et de la nécessité d'avoir des horaires de trains que l'on pourrait utiliser dans l'ensemble du pays. Le temps local céda ainsi la place à un temps uniforme. Dans la plupart des maisons, l'apparition d'une horloge est un phénomène postérieur à 1850, annonçant que les propriétaires étaient parfaitement au courant de certaines des évolutions de la société française du moment.

Dans quelques cas, vers le milieu du XIX^e siècle, la mention de café ou de thé témoigne de l'arrivée de quelques denrées «exotiques», mais, si le sel est attesté presque partout, le poivre reste rare. Les outils et instruments agricoles constituent toujours une part importante des biens meubles. Les outils agricoles sont précisément

recensés, montrant parfois combien peu de ceux-ci étaient réellement indispensables. Dans la plupart des inventaires sont mentionnés des objets liés au filage du chanvre et du lin. Les rouets y apparaissent souvent, de même que des quantités considérables de fibres en cours de traitement ; ceci est particulièrement net dans le Léon, qui se spécialisait depuis longtemps dans cette activité et s'en était enrichi. Les livres, enfin, ne sont mentionnés qu'à deux reprises.

Dans certains de ces inventaires, le mobilier est décrit de telle façon que l'on peut reconstituer, d'une manière assez plausible, le plan des intérieurs, bien que les meubles ne soient pas tous localisés avec précision. Il arrive ainsi très fréquemment que le notaire signale que le lit se trouve à droite ou à gauche de l'âtre, au nord ou au sud. Généralement, les armoires, vaisseliers et coffres se succèdent dans cet ordre, sur un côté puis l'autre, les meubles situés à l'extrémité haute de la maison étant également décrits de la sorte. Il est rarement fait mention des portes et des fenêtres, et leur situation exacte est donc matière à conjecture ; la très grande majorité des maisons étant toutefois exposée au sud, façade sur laquelle se trouvaient portes et fenêtres, on peut considérer que les plans ici figurés sont très certainement exacts (fig. 1a, 1b).

Le facteur commun à tous ces intérieurs est la proximité du lit conjugal et du foyer. Lorsque la pièce a plusieurs lits, l'un d'entre eux se trouve toujours de l'autre côté de la cheminée, les autres occupant des places diverses. Ils sont souvent disposés près de la table, où un coffre peut donner accès au lit clos et en même temps servir de siège lors des repas. Lorsqu'il existait beaucoup de lits et d'armoires, on avait l'habitude de les aligner le long des murs. Ce qui frappe aussi dans ces intérieurs, c'est le nombre relativement réduit d'objets qui y figure. Les ustensiles de cuisine et les instruments agricoles ne sont pas représentés sur ces plans, mais cette impression confirme l'avis, déjà exposé, selon lequel les variations de richesse n'influaient guère sur les façons de vivre, du moins jusqu'à un point relativement élevé de l'échelle des richesses.

Notre étude des inventaires après décès trouve également appui sur les données de l'*Étude d'architecture rurale* (EAR), dont les relevés contiennent, entre autres, des références au mobilier, qui, précisément situé sur les plans, témoigne de la permanence des dispositions traditionnelles jusqu'à une date avancée du ^{xx}e siècle¹¹. Des vingt maisons étudiées en Ille-et-Vilaine, huit ont vu leur mobilier précisément décrit et localisé. Dans tous les cas on trouve un lit de chaque côté de la cheminée, et une table au milieu de la pièce. Le reste du mobilier se trouve le long du mur du fond ou à l'extrémité basse. Le mobilier est figuré sur treize des trente plans relevés en Loire-Atlantique. Dans dix d'entre eux on voit des lits de chaque côté de la cheminée, avec des petits bancs placés dans l'âtre lui-même ; lorsque les lits sont

¹¹ *Étude géographique d'architecture rurale*, 1944-1946, Paris, Musée des arts et traditions populaires.

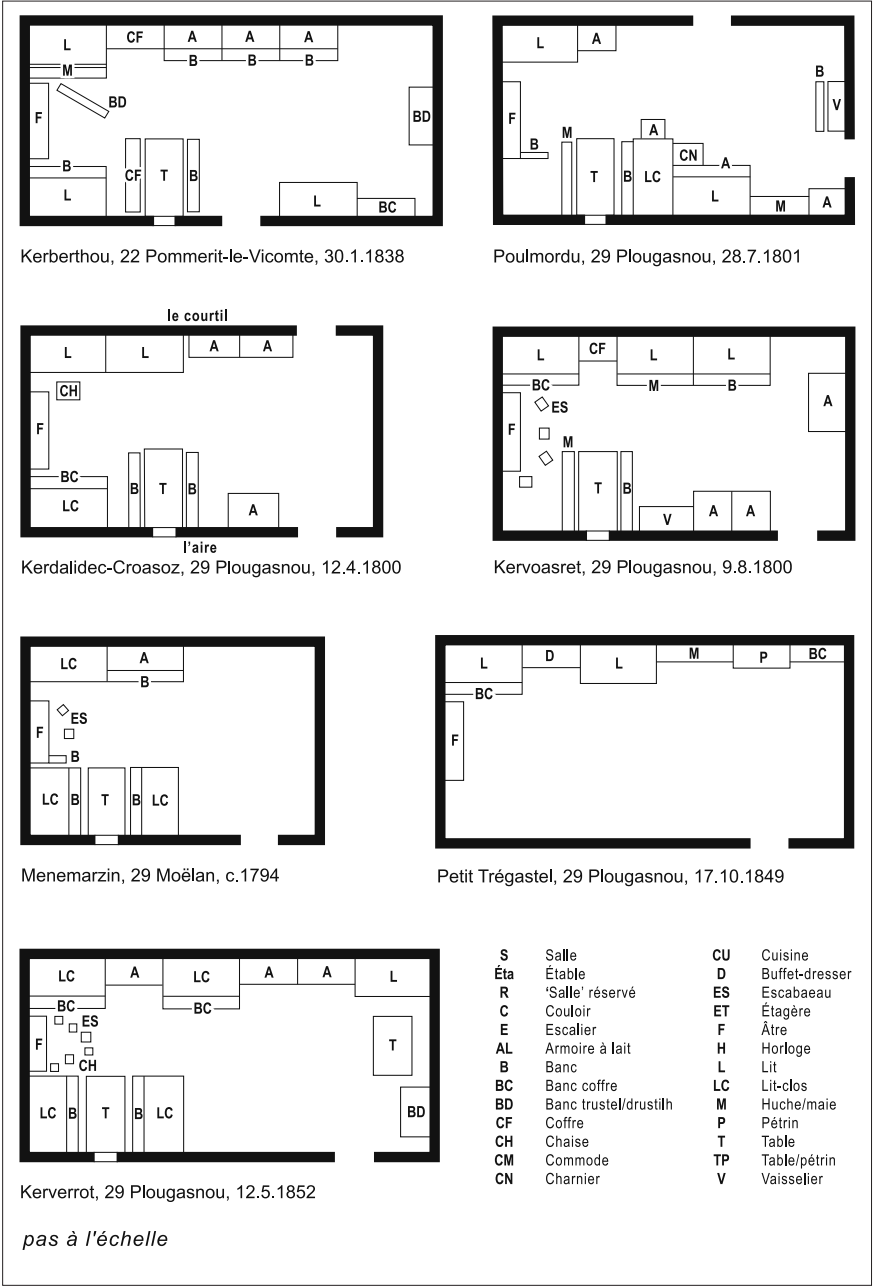


Figure 1a – Quelques intérieurs d’après les inventaires après décès

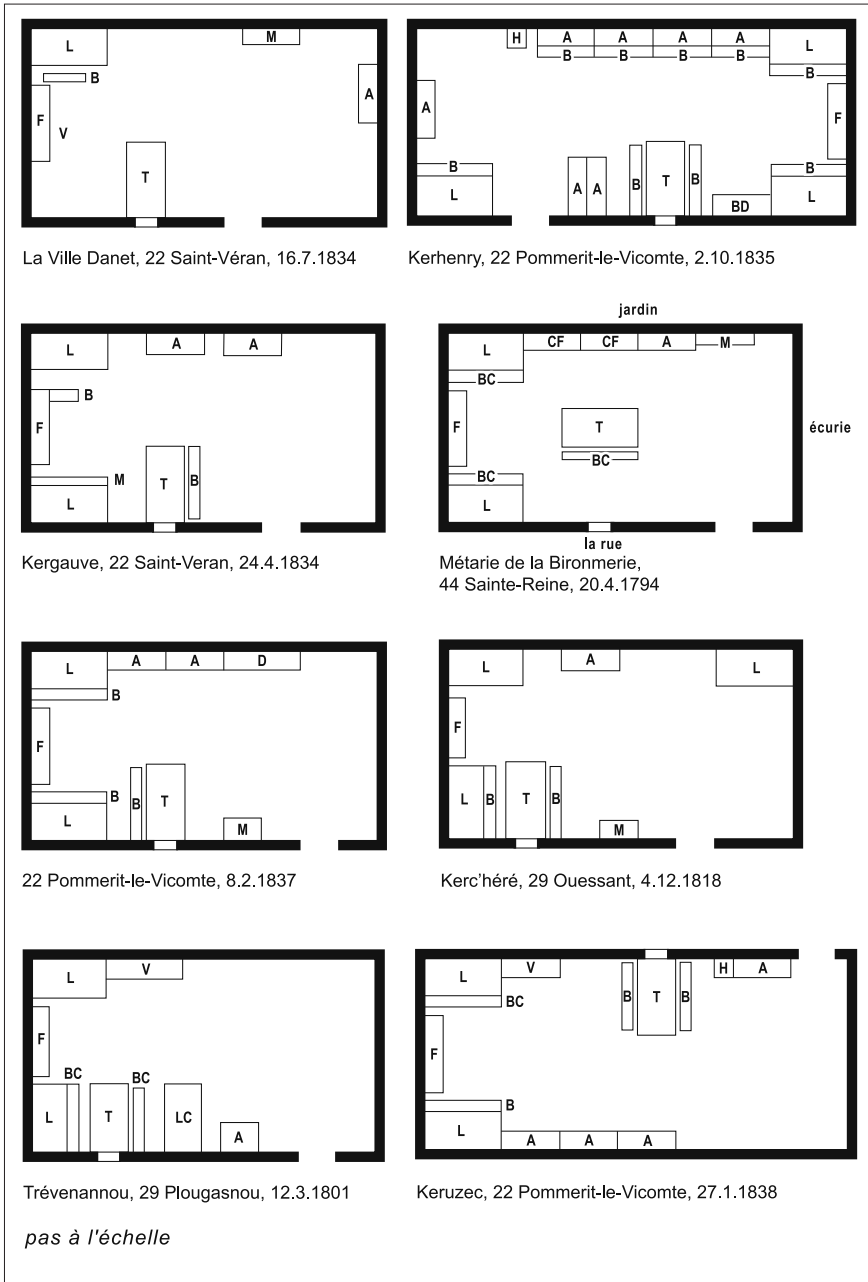


Figure 1b – Quelques intérieurs d'après les inventaires après décès

des lits clos, ils sont accompagnés de coffres permettant de s'asseoir devant le feu. Les tables sont toutes au milieu de la pièce. Sur deux des plans, à Saillé et à Queniquen, on ne voit pas de table, tandis qu'à La Haie-Fouassière, maison comportant deux pièces jointes – il s'agit très certainement ici d'une influence méridionale – l'intérieur est complètement différent. Les données recueillies en Ille-et-Vilaine et en Loire-Atlantique confirment des observations antérieures qui montraient que, dans l'est de la Bretagne, la table occupait une position centrale. Dans les Côtes-d'Armor, les lits sont placés de la même façon par rapport à la cheminée, mais, dans les vingt et un exemples étudiés, la table est placée contre le mur latéral, à proximité de la fenêtre. Elle est disposée perpendiculairement au mur, ou parallèlement à celui-ci. Seule une maison, à Locenvel, est dépourvue de table. Vingt-six plans ont été relevés dans le Morbihan, deux d'entre eux présentant des foyers ouverts sur lesquels nous reviendrons par la suite. Trois maisons n'ont apparemment pas de mobilier, et dix ont une table placée près de la fenêtre. Il y a toujours au moins un lit à proximité de la cheminée. Dans trois exemples, deux à Pluherlin et un à Saint-Gravé, les deux communes se trouvant près de Rochefort-en-Terre, dans l'est du Morbihan, la table se situe au milieu de la pièce. Dans sept cas, la maison comporte une seconde pièce, soit une «salle» ou «chambre» et ce qui est une adaptation de la salle commune. Il semble, d'ailleurs, que cette dernière ait dû céder certaines de ses fonctions à la seconde pièce. Ceci se voit tout particulièrement à Moustoir-Remungol, où tous les lits se trouvent dans cette seconde pièce, seule la table restant dans la première.

Il est, à notre avis, erroné de supposer que la présence de tables dans les maisons paysannes remonte à une période très ancienne. On sait, bien sûr, grâce aux textes et aux enluminures, que des tables se voyaient, au Moyen Âge, dans les maisons nobles, où elles étaient le centre de rituels liés à la prééminence sociale et à la consommation des aliments. Il est possible, cependant, que ces meubles n'aient été utilisés qu'à une époque tardive – c'est-à-dire à l'époque moderne – dans les maisons paysannes. On trouve un bon exemple de ce phénomène dans le développement de l'*«apoteiz»* (cache-table) dans le Léon, dont on dit souvent aujourd'hui qu'il a évolué afin de recevoir la table. La réalité est quelque peu différente. La Bretagne est célèbre par sa prospérité postmédiévale, reposant sur l'industrie des toiles, qui, elle-même, comprenait des activités fort diverses, de la culture du lin au filage et au tissage d'une grande variété de matériaux, allant des toiles à voiles les plus épaisses au linge de maison le plus fin. Il paraît certain que, dans ses manifestations les plus anciennes – c'est-à-dire dans les maisons des *xvi^e* et *xvii^e* siècles – l'*apoteiz* servait à abriter le métier à tisser. Ceci est parfaitement logique, car le tisserand avait besoin de suffisamment de lumière pour éclairer son poste de travail, qui était donc placé près d'une fenêtre. Un certain nombre de gravures et tableaux du *xix^e* siècle montrent ainsi un tisserand au travail dans un *apoteiz*. Ce n'est que plus tard – à partir du *xviii^e* siècle –, à la suite du déclin de cette industrie qui fut à l'origine de tant de richesse, et ce, tout particulièrement dans le Léon (une richesse

qui se manifeste, non seulement dans la qualité des maisons élevées à cette époque, mais aussi dans les églises, leur aménagement intérieur et les édifices dressés dans les cimetières), que l'on cessa progressivement de réserver l'*apoteiz* à cet usage, l'espace où se trouvait autrefois le métier à tisser étant désormais occupé par une table. Il est probable que l'*apoteiz* qui se voit dans de nombreuses maisons des XVIII^e et XIX^e siècles n'eut jamais sa fonction originelle et que, dès la construction de l'édifice, il abrita la table.

La place donnée à celle-ci dans la maison correspond ainsi, de façon très nette, à une division culturelle entre l'est et l'ouest de la Bretagne (Haute-Bretagne et Basse-Bretagne), les exemples cités dans l'est du Morbihan appartenant à la Haute-Bretagne. Il nous est certes impossible de tracer avec précision la limite entre ces deux zones – de nouvelles études de terrain seraient nécessaires – mais il semble probable qu'elle suive de très près la frontière linguistique séparant la Bretagne bretonnante du pays Gallo¹².

Des vingt-quatre études de l'*Étude d'architecture rurale* en Finistère, six ne sont pas accompagnées d'une description des intérieurs. Trois maisons du Léon possèdent un cache-table (*apoteiz*), contenant non seulement la table – deux de ces dernières sont de forme circulaire et pourvues de bancs de forme incurvée, aménagés dans la maçonnerie – mais aussi un lit clos. Une maison de Beuzec, datée de 1911 et formée de deux séries de pièces, est à façade symétrique et montre une certaine dégénérescence de ce strict aménagement interne. La salle a été transformée en cuisine, dépourvue de lits, mais ceux-ci se voient dans deux des autres pièces, où se trouvent aussi d'autres meubles, dont des tables. Seule la «pièce», servant manifestement de principal lieu de réception, est, comme la cuisine, dépourvue de lits. Quatre autres chambres se trouvent à l'étage. Nous avons ici un cas où la spécialisation des pièces a atteint un tel degré que l'on ne dort plus ni dans la cuisine, ni dans la pièce principale, des chambres aménagées à cet effet existant à l'étage. Un tel exemple d'une organisation avancée de l'espace interne est des plus rares.

Des autres plans, cinq montrent des maisons unicellulaires, les lits étant placés près de la cheminée et la table près de la fenêtre. Dans l'une de ces maisons, on ne compte pas moins de sept lits clos, quatre étant alignés d'un côté de la pièce et un autre se trouvant à l'extrémité basse de la maison, au-delà du passage transversal. Neuf maisons comportent une seconde pièce, dont les fonctions ne paraissent pas strictement établies. Si l'on y recevait des visiteurs, il semble, en effet, qu'elles aient aussi servi à d'autres fonctions. On y trouve très souvent au moins un lit. Celle de Pont-Croix est pourvue d'une fausse cheminée. À Cléden-Cap-Sizun, on y voit une table, une armoire et des chaises, une porte donnant accès à la «cuisine animaux»

¹² Voir, par exemple, notre carte, MEIRION-JONES, Gwyn, *The vernacular architecture of Brittany...*, *op. cit.*, p. 29.

[sic]¹³, qui, à son tour, s'ouvre sur l'étable. À Pouldreuzic, la pièce contient deux lits, une table et des barriques de cidre, mais près d'un quart de la pièce est occupé par un tas de pommes de terre. À Combrit, la «salle» abrite un lit, un coffre, deux armoires et une horloge. À Plomeur, il n'y a pas de lits dans la salle, tandis que deux se voient, avec une table et des chaises, dans la «belle pièce». À Lanvéoc, des lits et des armoires occupent la seconde cellule, tandis qu'à Saint-Nic celle-ci a été divisée en deux chambres.

Ces exemples illustrent remarquablement bien le fait que, si le concept d'une seconde pièce est effectif dans le Finistère, et probablement plus que dans les quatre autres départements bretons, la spécialisation de cette unité demeure encore imparfaite. Rares sont les cas où elle est devenue une simple chambre à coucher. Elle servait, pour l'essentiel, de pièce où l'on recevait les visiteurs, mais était presque toujours utilisée comme remise, la cheminée servant fréquemment à la préparation de la nourriture des animaux. En un sens, elle constituait donc une extension de la pièce principale lorsque se faisait sentir le besoin d'un espace supplémentaire. Elle donnait aussi à la maison un statut social plus élevé, grâce à son architecture particulière, sa façade symétrique à deux fenêtres, sa porte centrale et ses deux cheminées latérales, adoptant de la sorte un plan Renaissance sans doute classique, mais où n'apparaît pas encore la spécialisation des pièces. Ce fait, encore bien attesté dans le milieu des années 1940, prouve nettement, si besoin était, que la tradition ancienne qui voulait que toute la famille vive dans la pièce commune n'avait pas encore disparu¹⁴.

Les inventaires après décès nous apportent des preuves supplémentaires de cette spécialisation incomplète. À La Gaullairie en Pocé (Ille-et-Vilaine), en 1806, la seconde pièce contenait un lit, un rouet, un charnier en terre cuite, deux coffres en chêne, une barrique et une balance, ce qui montre bien qu'elle servait à la fois de pièce à vivre, d'atelier et de remise¹⁵. À La Gaudais en Sougéal (Ille-et-Vilaine), en 1845, on utilisait, outre la pièce commune, «la maison de décharge», dans laquelle se trouvaient une petite armoire, un lit, une bassine, un charnier de pierre contenant 24 kg de lard, un certain nombre d'outils et d'ustensiles enfin, y compris ceux servant à traiter le lin et le chanvre¹⁶. La Maïdonnière et La Métairie de la Maïdonnière, en Saint-Hilaire-du-Bois, étaient toutes deux des maisons bicellulaires en 1818. Dans la première de celles-ci, la seconde cellule contenait deux lits, un charnier, une scie, une pioche, des bèches, du bois et du fer, ainsi que quatre boisseaux de graines de lin et de nombreux autres instruments et outils. Dans la deuxième de

¹³ C'est-à-dire, l'endroit où on préparait les aliments pour les animaux.

¹⁴ *Étude d'architecture rurale...*, op. cit., Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan.

¹⁵ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 4 E I 162/étude Piton, Vitré.

¹⁶ *Ibid.*, 4 E, étude Hanout-Levindré, Pleine-Fougères, notaire Yvon/80.

ces maisons, la seconde cellule abritait un lit et un ensemble d'outils du même type, qui y étaient cependant plus nombreux¹⁷. En 1818, Gervaux, en Clisson, était une maison à trois pièces : outre la salle commune, le rez-de-chaussée comprenait «une petite chambre» contenant un lit, trois planches de chêne, deux chaudrons de cuivre, dix-neuf boisseaux de graines de blé noir, divers outils et un cochon¹⁸ ! À Pontchâteau, en 1803, une chambre d'étage abritait un lit, deux coffres et une petite table, «le tout mauvais»¹⁹. En 1825, à Herbignac, Jean Brebien avait une maison de six pièces. Ni le «salon», ni la «salle» ne contenaient de lits, mais il y en avait un dans la cuisine et un autre dans le fournil, ces lits étant probablement destinés aux domestiques, car feu Jean Brebien disposait d'une «chambre à coucher», avec lit à baldaquin, table et bureau ; il possédait aussi cent trente livres, un parapluie et de très nombreux vêtements. Deux autres pièces contenaient des lits, un autre de ces meubles étant placé dans le grenier²⁰. En 1781, dans les Côtes-d'Armor, à Lamonforière en Plénée-Jugon, il y avait des lits dans toutes les pièces d'une maison comportant quatre cellules. Deux se trouvaient dans la salle commune, un dans «la salle», deux dans une pièce de l'étage, un autre encore dans une seconde pièce située à l'étage. Dans l'écurie, outre le cheval, était placé «un vieux lit où couche le domestique»²¹. En 1788, dans une maison unicellulaire de Pors-an-Licon en Plougonver, il y avait aussi un lit dans l'écurie. On a déjà établi que les domestiques et les enfants dormaient souvent dans la seconde pièce, au grenier, ou bien encore dans un bâtiment auxiliaire, lorsque les familles étaient importantes. Les données orales recueillies par les collecteurs montrent que les domestiques dormaient parfois avec les animaux, ce qui voudrait donc dire que la plupart d'entre eux couchaient sur la paille. On voit ici, cependant, que certaines écuries étaient pourvues d'un lit.

Le Finistère nous donne des exemples de la présence de lits dans des pièces secondaires et d'une spécialisation inachevée. En 1880, à Keramouzel en Plougasnou, la seconde pièce du rez-de-chaussée contenait deux lits clos, plusieurs coffres et armoires et un charnier. La «grange» abritait deux lits, de nombreux coffres et armoires et divers ustensiles liés au traitement du lin²². En 1801, à Trévenannou, également en Plougasnou, dans la pièce située au-dessus de la pièce commune, se trouvaient, outre plusieurs armoires et coffres, un boisseau de pois, les restes d'un rouet, un tablier de cuir, du chanvre et du lin «en baton», deux bandages de fer, enfin, pour les roues d'une charrette²³. En 1845, dans le fournil de Kerahven en Châteaulin, se voyaient «un lit clos avec accoutrements», une «armoire à lait»,

¹⁸ *Ibid.*, E V/27.

¹⁹ *Ibid.*, E XI/11.

²⁰ *Ibid.*, E XI/56.

²¹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, série 3 E, Sabot/Guerin, Plénée-Jugon.

²² Arch. dép. Finistère, 4 E 110/122.

²³ *Ibid.*, 4 E 110/123.

une auge de pierre et enfin l'équipement se rencontrant habituellement dans cette pièce spécialisée²⁴. En 1845, à Kerenpellen en Moëlan, la «chambre» ne contenait que des pommes de terre²⁵. En 1810, à Longuenoi en Erbrée (Ille-et-Vilaine), l'étable abritait deux vaches, une génisse, deux veaux, plusieurs outils et «une couchette banc garni d'une ballière un traversin de Balle deux draps et une mauvaise couverture de Berne»²⁶. En 1790, à Kerferverliat en Plésidy (Côtes-d'Armor), il y avait un lit «dans l'aire», le contexte montrant qu'il s'agissait là d'un bâtiment auxiliaire où étaient rangés les véhicules²⁷. On a déjà noté cette pratique qui voulait que les domestiques dorment dans les bâtiments à usage agricole ou dans les greniers : «C'est dans quelque coin de ce grenier, dans les celliers ou les étables, que sont les grabats où couchent les jeunes garçons et le plus ordinairement les domestiques, souvent ensemble²⁸» ! Les données récemment recueillies sur le terrain confirment aussi la présence de lits, dont certains avaient manifestement servi, dans les endroits les plus curieux.

Il paraît désormais définitivement établi, que, dans ces maisons paysannes, la salle commune servait à divers usages, que toutes les autres pièces pouvaient servir de chambre à coucher, que les domestiques dormaient avec les animaux, et, que, de façon globale, la spécialisation des autres pièces n'était pas encore achevée. L'absence de spécialisation complète montre bien que l'utilisation de ces pièces en était encore à un stade intermédiaire de son évolution, ce qui, par voie de conséquence, souligne le fait que les gens avaient l'habitude de vivre dans une seule et unique pièce. Les données recueillies par l'*Étude d'architecture rurale* prouvent que cette pratique se poursuivait jusqu'au milieu du XX^e siècle, nos recherches de terrain montrant, par ailleurs, que cette tradition est encore vivante, même si la prospérité accrue des vingt dernières années a vu ce système disparaître graduellement. Il arrive souvent, en effet, que dans les fermes de construction récente, les personnes âgées dorment encore dans la cuisine.

On en viendra enfin aux changements apportés à la situation du mobilier dans les temps qui virent le foyer abandonner le centre de la salle commune. Nous ne savons rien du mobilier des maisons paysannes du Moyen Âge, bien que les demeures de charbonniers de la Bretagne intérieure nous permettent peut-être d'imaginer comment il pouvait être disposé. Trois intéressants documents nous montrent ainsi l'intérieur de salles à charpente apparente à Plumelin (Morbihan), structures qui

²⁴ *Ibid.*, 4 E 37/167.

²⁵ *Ibid.*, 4 E 194/161.

²⁶ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 4 E I 187, étude Piton, Vitré.

²⁷ Arch. dép. Côtes-d'Armor, série 3 E, étude Bouché, Saint-Nicolas-du-Pélem.

²⁸ BACHELOT de LA PYLAIE, Jean-Marie, *Études archéologiques et géographiques*, Bruxelles, F. Parent, 1850 ; réimp. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1970, p. 176 ; OGÈS, Louis, *L'agriculture dans le Finistère au milieu du XIX^e siècle*, Brest, Impr. du Télégramme, 1949, p. 28.

ne disparurent qu'après 1945²⁹. À Kerspec, le foyer se trouve au milieu de la pièce et est flanqué de deux bancs. Deux lits clos sont placés contre le pignon proximal, et un troisième se trouve entre eux et la porte, contre le mur latéral, face au feu. Le reste du mobilier consiste en trois coffres, dont l'un est placé contre ce qui est sans doute le lit conjugal.

La deuxième demeure, à Talforest, est une maison longue de type ouvert, le foyer ne se trouvant pas exactement au centre de la pièce, mais du côté de la ferme centrale regardant l'étable. Les lits sont placés dans les mêmes positions relatives qu'à Kerspec, et la pièce contient aussi trois armoires et deux tables, l'une d'entre elles occupant une position «classique», à la perpendiculaire de la fenêtre. Il y a aussi une horloge. Dans le troisième exemple, également situé à Talforest, la cheminée est appuyée au pignon et encadrée par des lits clos, une table et des bancs se trouvant près de la fenêtre. Un banc est placé d'un côté de la cheminée, et, de l'autre côté, le coffre du lit clos sert de banc. Une marmite tripode est posée sur l'âtre surélevé. On voit qu'ici la table occupe sa position traditionnelle devant la fenêtre et à la perpendiculaire du mur latéral, une armoire masquant la vue à toute personne passant la porte. La division fonctionnelle de cette maison longue est créée par le mobilier. Deux vaches sont attachées au mur distal et un veau se trouve dans l'espace situé au-delà de l'horloge.

Cette séquence nous donne à voir ce qui s'est peut-être passé après que le foyer ait quitté la place qu'il occupait au milieu de la pièce ; il est possible qu'auparavant les lits aient été disposés contre le mur de refend et qu'on les ait écartés afin de laisser place à la cheminée quand celle-ci fut installée contre ce dernier. On peut, bien sûr, imaginer d'autres organisations de ces pièces. La date à laquelle apparut cette disposition «moderne» est inconnue, mais elle se rencontre dans toutes les fermes de Bretagne, la principale variante étant la position de la table, qui varie, comme nous l'avons vu, de la Haute-Bretagne à la Basse-Bretagne. Il est peu probable qu'elle soit antérieure à l'apparition des cheminées dans les maisons des paysans les plus aisés, mais les descriptions laissées par les voyageurs dans une période allant du XVI^e au XVIII^e siècle montrent que de telles structures étaient déjà relativement communes. Il semble donc probable qu'elles se soient répandues en Bretagne dès le XVII^e siècle.

Les considérations d'hygiène et de propreté, la présence d'installations sanitaires sont d'une importance fondamentale à la compréhension de la maison paysanne et de son organisation ; ces points ont déjà été traités de façon exhaustive³⁰.

²⁹ *Étude d'architecture rurale...*, op. cit., Morbihan. Ces plans sont repris dans MEIRION-JONES, Gwyn, «Un problème d'évolution de la maison bretonne : le foyer ouvert», *Archéologie en Bretagne*, 20-21, 1978-1979, p. 18-26.

³⁰ MEIRION-JONES, Gwyn, *The vernacular architecture of Brittany...*, op. cit., p. 356-358.

L'intérieur des maisons bretonnes se caractérise par un conservatisme et une uniformité remarquables. Les principes de construction du foyer sont partout les mêmes. Les matériaux, pierre ou bois, varient certes selon leur disponibilité et la richesse du propriétaire, mais les principes de construction ne changent pas : des corbeaux de bois ou de pierre soutiennent un manteau de cheminée de bois ou de pierre, l'ensemble portant le conduit. Le nombre et la situation des garde-manger varient un peu, et le mur du pignon est d'ordinaire décalé de 0,20 à 0,30 m pour recevoir la pierre d'âtre, elle-même surélevée de 0,10 m à 0,40 m par rapport au niveau du sol. La cheminée en pignon est presque universelle, et, au cours de nos prospections, nous n'avons rencontré qu'un très petit nombre de foyers latéraux. Les salles à charpente apparente avec foyer central semblent être passées de mode dans la paysannerie moyenne au XVI^e siècle au plus tard, mais leur disparition fut progressive, les dernières structures de ce type se voyant encore dans le Morbihan au cours des années 1940.

Des traditions anciennes sous-tendent la gestion du foyer. Brûlant en permanence, le feu était un symbole de la continuité de la vie dans la maison ; il apportait de la chaleur aux habitants et permettait de faire cuire les aliments. Ceux-ci étaient relativement simples et se résumaient à quelques plats de base, l'alimentation de la très grande majorité de la population, qui ne consommait de viande qu'une ou deux fois par semaine, étant presque entièrement basée sur les céréales. Les intérieurs montrent une individualité marquée, qui les distingue de ceux de Normandie et d'Anjou. Parmi d'autres, les voyageurs, nous donnent à voir une remarquable uniformité en Bretagne entre le XVIII^e et le XX^e siècle. La situation de la table distingue l'est de la Bretagne de l'ouest de la péninsule, le Léon, la Cornouaille et Ouessant révélant des variations entre régions. Des styles régionaux affectent aussi le mobilier, apportant en général des différences subtiles, alors qu'elles sont bien plus fortes à Guérande et à Ouessant.

Les récits des voyageurs, ce que nous montrent gravures et dessins, ce que nous révèlent les descriptions populaires ou scientifiques, prouvent pleinement que, jusqu'à la Première Guerre mondiale au moins, la très grande majorité des paysans bretons vivait dans des maisons unicellulaires. Ceci est confirmé par les données que nous apportent les inventaires, qui témoignent de la possession d'un nombre relativement restreint de biens meubles et qui montrent que, même lorsqu'on pouvait faire usage d'autres pièces, celles-ci étaient peu spécialisées. Bien que les prospections de terrain prouvent que l'on a construit des maisons à cellules multiples dès le Moyen Âge, elles n'abritaient qu'une petite partie de la population. Il est probable que l'habitude, chez les paysans plus aisés, d'utiliser une seconde pièce, ne prit de l'ampleur qu'à la fin du XVIII^e siècle et au cours du siècle suivant, le fait qu'on ne lui pas donné une fonction particulière, et ce jusqu'au milieu du XX^e siècle, soulignant la force de la tradition qui voulait que toute la famille réside dans une seule pièce. Ces inventaires révèlent aussi une amélioration de la richesse matérielle dans la première moitié du XIX^e siècle, ainsi que des variations régionales.

Pour plusieurs auteurs, et notamment Gautier et Le Lannou, la maison traditionnelle «typique» aurait comporté deux pièces³¹. Une telle affirmation ignore très largement l'habitat des plus pauvres, qui constituaient la très grande majorité de la population, et fait également fi de la masse des données documentaires qui montrent, sans l'ombre d'un doute, combien était forte l'habitude consistant à vivre dans une pièce unique, même s'il est vrai qu'un certain degré de spécialisation commença de se faire jour vers le milieu du ^{xx}e siècle. Les inventaires nous montrent aussi que le bétail et les instruments agricoles formaient souvent une partie plus importante de la richesse globale d'un paysan que ses biens purement domestiques, et que la vie des paysans les plus aisés n'était pas foncièrement différente de celle des plus pauvres. Comme l'a souligné Bachelot de La Pylaie, leur plus grande richesse se manifestait par la qualité de leur nourriture et la hauteur de leur tas de fumier, plutôt que par une différence notable dans l'aménagement de leur maison, même si l'on peut penser que leur mobilier était de meilleure qualité et leur lit plus moelleux. Ils n'avaient donc nul besoin de maisons plus grandes et d'un plus grand nombre de pièces.

La qualité de vie des plus pauvres, qui paraissent avoir été fort nombreux au ^{xix}e siècle, est de l'ordre de l'indescriptible, et rien ne permet de croire que l'image que nous proposent les récits du temps est inexacte. La faim, la saleté, la misère, le froid et la maladie étaient leurs compagnons quotidiens, même si l'absence de sanitaires caractérise aussi les maisons des plus riches. Aucune des maisons étudiées ne comporte de cabinet de toilette ou de sanitaires, même si des latrines apparaissent ici et là. C'est à la lumière de ces faits qu'il faut examiner les bâtiments domestiques des campagnes. C'étaient, dans leur très grande majorité, des bâtiments unicellulaires, la vie des habitants se déroulant exclusivement dans la salle commune, fait que doit prendre en compte toute interprétation des données de terrain.

Gwyn MEIRION-JONES

professeur émérite

London Metropolitan University

Remerciements :

Cet article relève d'un projet de recherche multidisciplinaire à long terme. Les encouragements et les aides, financières et autres, ont été essentiellement fournis par la British Academy, le Leverhulme Trust, la Society of Antiquaries of London, et mes institutions de rattachement. Je les remercie tous pour leur soutien. Don Shewan s'est chargé de la réalisation des illustrations ; le texte a été traduit de l'anglais par notre ami, le professeur Patrick Galliou, F.S.A., qui a apporté son talent habituel à cette tâche.

³¹ GAUTIER, Marcel, *La Bretagne centrale, étude géographique*, La Roche-sur-Yonne, H. Potier, 1947, Livre II ; LE LANNOU, Maurice, *Géographie de la Bretagne*, 2 vol., Rennes, Pléhon, 1950-1952, t. I.

